



Premiere declaration fiscale en Imnp

Par **younelena**, le **24/10/2012** à **15:08**

Bonjour, je dois faire en 2013 ma première déclaration fiscale concernant la location de mon studio, acheté en février 2012 et loué en Mai 2012; je souhaiterais que l'on m'indique si ma démarche est la bonne. Je n'ai pas encore choisi si je déclare mes revenus locatifs en micro bic ou en bic réel; si j'opte pour le micro bic ma déclaration sera le cerfa 2042C et je remplirai les cases 5NP ET 5HY. si j'opte pour le bic réel ce sera le cerfa 2031 avec report du résultat sur 2042C case 5NA. la déclaration au réel me permettant de déduire les intérêts d'emprunt, les assurances, taxe foncière-ordures ménagères, frais de travaux, provision de charges. le souci c'est que je n'ai pas fait la demande de choix auprès des impôts pour le bic au réel. est-il trop tard? Je n'ai pas non plus fait de déclaration d'activité avec l'imprimé PZERO. car il me semble que cela génère l'impôt CFE cotisation foncière des entreprises. Or je ne suis qu'un particulier qui loue un studio. Pouvez-vous me conseiller? Je vous en remercie par avance. Cordialement.